

# Détachement : pas avant 2021

**Le conseil municipal de lundi soir n'a pas déplacé les foules. Seulement, 45 conseillers étaient présents sur plus de 80.**

**Aurélié Richard**

aurélie.richard@centrefrance.com

**A** l'ordre du jour, la détermination des compétences facultatives exercées par la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais a fait réagir Denis Gaucher, maire délégué de Coudray : « On a l'impression d'un inventaire à la Prévert. Je me demande où va-t-on avec cette communauté de communes ? Quel est le projet de territoire ? » Delmira Dauvilliers, la maire, lui a simplement répondu qu'« il ne s'agissait pas d'un pro-

jet de territoire, mais d'un registre. » Vingt-six conseillers se sont abstenus.

**Commerce.** À la rentrée prochaine, un nouveau commerce devrait s'implanter au 23, rue Saint-Martin à Malesherbes, un local commercial qui est la propriété de la commune. Karime Amdaa a l'intention d'y installer un commerce de vente de fruits et légumes, épicerie fine, produits locaux, sous l'enseigne Patatadom (qui existe à Étampes). Des travaux étant nécessaires pour une remise en état (environ 30.000 €), il a été décidé d'accorder un dégrèvement de trois mois de loyer à ce dernier, soit 1.400 € au total.

**Compte administratif.** Au moment d'aborder le

compte administratif 2018, Bernard Moisy, de l'opposition, s'est étonné du nombre de jours d'arrêt pour maladie : 2.974 en 2018, ce qui équivaut à quinze ETP (équivalent temps plein). La maire lui a répondu qu'il fallait lire ce chiffre « au regard de la maladie, car nous avons certains agents en très longue maladie, ce qui allourdit le nombre d'heures. »

**Chantier.** Il a été acté le lancement de la consultation concernant l'opération des travaux de voirie, rue de la Charlotterie. Comme l'a expliqué Hervé Gaurat, adjoint en charge des travaux, « la voirie a été ouverte, travaillée. L'enfouissement est terminé. Mais pour le moment

elle est restée en état, le budget n'ayant pas été voté. Ce n'est pas évident pour les riverains... Le but est de perdre le moins de temps possible, être opérationnel à la rentrée. » ■

## INFOPLUS

**Préfecture.** À la fin du conseil, Delmira Dauvilliers a informé les élus qu'elle avait reçu « un courrier du préfet concernant la demande de défusion du Malesherbois. Il a décidé que, si ce vœu était confirmé, l'enquête publique aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. » Il va falloir donc falloir être très patient pour les communes déléguées qui souhaitent quitter la commune nouvelle !